



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

**10 décembre 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix décembre deux-mille-dix-huit (10 décembre 2018) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Est absent : M. Le maire Robert Bergeron

Sous la présidence du maire suppléant, monsieur Réjean Nantel. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 3 décembre 2018.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**4. RÉS. 283.12.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
10 DÉCEMBRE 2018  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Règlements**

- 5.1 Dépôt du projet de règlement numéro 2018-302 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2019;
- 5.2 Affichage d'un poste de journalier-chauffeur;



**6. Période de questions et réponses**

**7. Levée de la séance**

Adoptée

**5.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-302 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2018-302 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2019 est déposé au conseil par M. le conseiller Yvan Guindon.

Adoptée

**5.2 RÉS. 284.12.2018 AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR**

CONSIDÉRANT le départ de M. Jonathan Thibault à titre de journalier-chauffeur;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'affichage d'un poste de journalier-chauffeur conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Que cet affichage soit fait dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur tous les sites d'emplois pertinents.

Adoptée

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

**7. RÉS. 285.12.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 58.

Adoptée

\_(original signé) \_\_\_\_\_  
Réjean Nantel  
Maire suppléant

\_(original signé) \_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Réjean Nantel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé) \_\_\_\_\_  
Réjean Nantel  
Maire suppléant